



Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement

MAEIRCD-MAGAZINE

No31 du 24 Avril 2026

Visite d'amitié et de travail : le Président Ndayishimiye renforce les liens entre l'Union Africaine et l'Alliance des Etats du Sahel à Ouagadougou



Le lundi 20 avril 2026, le Chef de l'Etat du Burundi et Président en exercice de l'Union Africaine, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, a effectué une visite d'amitié et de travail à Ouagadougou, en Burkina Faso. À son arrivée à l'Aéroport international d'Ouagadougou, il a été chaleureusement accueilli par son homologue, le Président du BurkinaFaso, le Chef de l'Etat et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de l'Alliance des Etats du Sahel (AES), Son Excellence Ibrahim Traoré. Cet accueil a été marqué par les honneurs militaires ainsi que par la remise du chapeau de

Saponé, symbole burkinabè d'honneur et d'hospitalité.

Le Président de la République du Burundi a ensuite été reçu en audience au palais présidentiel de Koulouba. Les échanges entre les deux Chefs d'Etat ont porté sur les moyens de nouer, consolider et renforcer les relations entre les pays de l'Alliance des Etats du Sahel, actuellement en retrait, des instances de l'Union africaine, et cette organisation continentale.

Selon le Président Ndayishimiye, cette visite lui a permis de constater l'unité du peuple burkinabè derrière ses institutions dans la lutte contre les menaces communes. Il a souligné que, bien que chaque pays membre de l'Union Africaine possède ses spécificités, ces différences ne doivent en aucun cas constituer un facteur de division.

Dans cette dynamique, le Président Ndayishimiye s'est rendu à Ouagadougou avec objectif de renouer, consolider et renforcer le lien entre les pays de l'Alliance des Etats du Sahel et l'Union Africaine. Les discussions ont également porté sur des enjeux majeurs, notamment la lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel et la stabilisation des Etats concernés.

Dans cette Edition:

page

Visite d'amitié et de travail : le Président Ndayishimiye renforce les liens entre l'Union Africaine et l'Alliance des Etats du Sahel à Ouagadougou

1

Le Président Ndayishimiye lance officiellement la campagne d'éducation électorale

2

Lancement d'une formation en entrepreneuriat pour les communautés hôtes des réfugiés congolais

3

Assemblée Nationale : vers la réorganisation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement liquide

4

Présentation du rapport de mise en œuvre du PTBA du Gouvernement du premier semestre, exercice 2025-2026

5

Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine

6

Célébration de l'Anniversaire de Sa Majesté le Roi Willem-Alexander

6

Atelier sur l'évaluation de la mise en œuvre du Protocole portant création du Marché Commun de la Communauté Est Africaine

8

Visite de suivi-évaluation des projets appuyés par la Croix-Rouge

9

Visite de courtoisie à l'Ambassade de la Fédération de Russie à Paris

10

CIRGL : La Région des Grands Lacs resserre l'étau contre l'exploitation illégale des ressources naturelles

11

Au terme de cette visite, le Chef de l'Etat du Burundi s'est félicité du bon déroulement des échanges. Il est retourné avec une meilleure compréhension de la réalité

des pays du Sahel, ainsi qu'un rapport constructif susceptible de contribuer au renforcement des relations entre l'Union Africaine et les Etats de la région. **(Présidence)**

Ouagadougou: le Président Ndayishimiye soutient l'entrepreneuriat burundais et salue les initiatives de développement local



En marge de sa visite d'amitié et de travail à Ouagadougou, le Chef de l'Etat du Burundi, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, a effectué, le lundi 20 avril 2026, une série de visites d'infrastructures socio-économiques, marquées par un message de soutien et d'encouragement à l'entrepreneuriat burundais à l'étranger.

À cette occasion, il s'est rendu dans une unité de transformation agroalimentaire appartenant à Madame ITEKA Ingue, une entrepreneure burundaise installée au Burkina Faso depuis 26 ans. Cette unité affiche une capacité journalière de production de 14 tonnes de farine de bouillie à cuire, destinée aux adultes, et de 4

tonnes de farine instantanée, destinée aux enfants de 0 à 24 mois.

Le Président Ndayishimiye a salué le parcours remarquable de Madame ITEKA Ingue, dont les réalisations au Burkina Faso font honneur non seulement à sa personne, mais également au Burundi. Il a souligné que cette réussite, qui rejaillit positivement sur son pays d'origine, contribue au renforcement des liens d'amitié entre Ouagadougou et Gitega.

Poursuivant son programme, le Chef de l'Etat du Burundi a également visité l'Agence Gouvernementale burkinabè FASO MEBO, chargée de la réalisation des infrastructures publiques à base de pavés. Ce programme repose sur l'engagement volontaire des citoyens burkinabè, à travers des contributions financières, matérielles et physiques, notamment à travers des travaux communautaires.

Cette initiative vise à mobiliser les populations autour d'actions concrètes de développement, en favorisant la participation citoyenne et l'appropriation locale des projets, sans dépendre de l'appui extérieur. Impressionné par cette approche, le Président Ndayishimiye a salué l'organisation des activités ainsi que leur capacité à rassembler les citoyens autour d'un objectif commun : le développement socio-économique. Il a particulièrement apprécié l'esprit de solidarité et de responsabilité collective qui caractérise cette initiative. **(Présidence)**

Le Président Ndayishimiye lance officiellement la campagne d'éducation électorale

Le mercredi 22 avril 2026, au stade Ingoma, le Président de la République du Burundi, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, a procédé au lancement officiel de la campagne d'éducation électorale pour l'élection présidentielle de 2027.

La cérémonie s'est déroulée en présence de la Première Dame du Burundi, S.E Angeline Ndayishimiye, des Hautes autorités nationales, des Représentants des partis politiques, du Corps diplomatique, de la Com-

mission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ainsi que d'un large public.

Prenant la parole, le Président de la CENI, Monsieur Prosper Ntahorwamiye, a salué l'engagement du Chef de l'Etat du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye dans la promotion des valeurs de bonne conduite en période électorale, étant donné que cette démarche contribue au renforcement de la paix et à une participation apaisée aux élections de 2027.



Monsieur Ntahorwamiye a également annoncé que l'élaboration de la loi électorale, du budget ainsi que du calendrier des scrutins est désormais achevée. Il

a indiqué que des inscriptions seront prochainement ouvertes pour les citoyens n'ayant pas pu s'enregistrer lors de la dernière opération, pour des raisons valables.

Dans son allocution, le Président Ndayishimiye a rappelé l'importance des sessions d'information et de formation organisées par la Commission Electorale Nationale Indépendante, soulignant que les élections constituent un pilier essentiel de la démocratie, qui donnent au peuple le droit de décider du destin de leur Nation.

Le Numéro Un Burundais a insisté sur le caractère souverain du processus électoral, qui doit rester l'affaire des Burundais et se dérouler sans ingérence extérieure. Il a également rappelé que, si l'organisation revient à la CENI, la participation du peuple à son financement demeure essentielle pour garantir son bon déroulement.

Enfin, le Président Ndayishimiye, a exhorté la population à lutter contre toute menace pesant sur le bon déroulement du processus électoral. Il a appelé à une mobilisation collective pour en préserver l'intégrité, en mettant en avant l'importance de la paix et de la sécurité, de la lutte contre la désinformation, de la cohésion des partis politiques, de la justice ainsi que de la participation citoyenne. **(Présidence)**

Lancement d'une formation en entrepreneuriat pour les communautés hôtes des réfugiés congolais



La Première Dame du Burundi, S.E Angeline Ndayishimiye, a procédé le mardi 21 avril 2026, au lancement officiel d'une formation en entrepreneuriat destinée aux communautés hôtes des réfugiés congolais. Cette initiative vise à

renforcer la cohésion sociale et l'autonomie économique des populations concernées.

Le projet est mis en œuvre par le Programme d'Autonomisation Economique et d'Emploi des Jeunes (PAEEJ), en collaboration avec l'Association Umugiraneza et la fondation de la Première Dame de la République Démocratique du Congo, Madame Denise Nyakeru. Il cible les ménages vivant à proximité des camps de réfugiés de la province de Buhumuza. Les zones concernées sont les camps de Bwagiriza, Nyan-kanda et Busuma en commune Ruyigi, ainsi que celui de Kavumu en province de Cankuzo. Le camp de Gasorwe, situé en province de Muyinga, fait également partie des sites identifiés.

Dans son discours, la Première Dame du Burundi a rappelé que le Burundi accueille des réfugiés congolais depuis 2025, à la suite de l'insécurité persistante dans l'Est de la République Démocratique du Congo. Elle a

souligné que cet accueil s'inscrit dans les valeurs de fraternité, d'hospitalité et de solidarité qui caractérisent le pays. Elle a précisé que cette formation vise à doter les bénéficiaires de compétences pratiques. L'objectif est de leur permettre de développer des activités génératrices de revenus. A terme, le projet ambitionne de renforcer la résilience socio-économique et environnementale des réfugiés et des communautés hôtes. Parmi les activités prévues figurent l'élevage de petit bétail, notamment caprin et porcin. Le projet inclut également des actions de reboisement, à travers la plantation d'arbres forestiers et fruitiers. Ces mesures visent à lutter contre la déforestation observée autour des camps de réfugiés.

La Première Dame du Burundi les a également mis en garde contre certaines pratiques. Elle a dénoncé la

tendance de certains bénéficiaires à vendre ou consommer immédiatement les animaux reçus. Elle les a appelés à utiliser ces appuis comme leviers de développement durable.

En marge de cette activité, S.E Angeline Ndayishimiye a effectué une visite au Lycée Notre-Dame de la Joie de Ruyigi. Elle y a rencontré les élèves, les encadreurs ainsi que des habitants de la localité. Elle a encouragé les apprenants à redoubler d'efforts en cette période de fin d'année scolaire. Elle leur a également souhaité plein succès dans leurs études. A cette occasion, elle a offert un don composé de matelas, de serviettes hygiéniques et de matériel sportif. Ce geste vise à améliorer les conditions de vie des élèves, en particulier celles des jeunes filles. (ABP)

Assemblée Nationale : vers la réorganisation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement liquide



Réunis en séance plénière sous les auspices du Président de l'Assemblée Nationale, Très Honorable Gélase Daniel Ndadirabab, les élus du peuple ont analysé et unanimement adopté, le mardi 21 avril 2026, le projet de loi portant réorganisation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement liquide. L'invité du jour était le Ministre des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme Dr. Hassan Kibeya. Une fois promulgué, le projet de loi adopté permettra d'accélérer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide. Il mettra également en place un cadre juridique favorable aux investissements publics et privés dans ce secteur, tout en accompagnant sa libéralisation.

Dans son exposé, Dr Kibeya a indiqué que le présent projet de loi prévoit la promotion de l'attractivité du pays pour l'investissement privé dans les deux secteurs de l'eau potable et de l'assainissement liquide par l'augmentation significative des infrastructures en mettant un accent sur la durabilité des ouvrages dont les modèles de gestion implique la recevabilité devant les pouvoirs



publics. Le Ministre a ajouté que ce projet de loi prévoit la simplification des procédures d'octroi des titres d'exploitation aux opérateurs des services d'eau potable et d'assainissement liquide. Il vise également la promotion d'une planification efficace et optimale du secteur, grâce à l'introduction des schémas directeurs adaptés à ces domaines. En amont, il a évoqué certaines motivations de la modification de la loi mère datant de 2000. Il a expliqué qu'au Burundi, il a été constaté une insuffisance notoire des ouvrages en matière de gestion du service public d'eau potable et d'assainissement liquide, ce qui retarde le développement tant attendu dans ce secteur.

Dr. Kibeya a rappelé que l'eau potable et l'assainissement liquide constituent un secteur vital, l'eau étant essentielle à la vie et l'assainissement garantissant la dignité humaine. Selon lui, une bonne gestion dans ce do-

maine améliore les conditions de vie de la population et favorise le développement socio-économique du pays. Il a ainsi insisté sur la nécessité de mettre en place des cadres politique et juridique adéquats pour assurer la réussite de ces initiatives. Il a également précisé que ce projet de loi s'inscrit dans la Vision du Burundi « pays émergent en 2040 et développé en 2060 », ainsi que dans les Objectifs de Développement Durable (ODD). L'autre point signalé est que la loi mère adoptée en 2000 combinait le secteur de l'eau et de l'électricité et les modifications qui ont été menées en 2015 et en 2024 ont uniquement concerné le secteur de l'électricité. Plusieurs questions et interventions ont été soulevées. Parmi

les préoccupations exprimées figure la crainte d'une hausse des tarifs de l'eau avec l'arrivée des opérateurs privés dans le secteur de l'eau potable. Le Ministre a rappelé que l'eau constitue un secteur stratégique pour le pays, raison pour laquelle un contrôle régulier des organes de l'Etat sera maintenu afin de préserver le bien-être de la population. A cet effet, il a annoncé la mise en place d'une tarification différenciée selon l'usage de l'eau. Ainsi, le prix appliqué à des fins commerciales sera plus élevé que celui destiné à l'usage domestique. Après les amendements de fond et de forme, les députés ont adopté à l'unanimité, le projet de loi qui faisait l'objet d'examen. **(Le Renouveau)**

Présentation du rapport de mise en œuvre du PTBA du Gouvernement du premier semestre, exercice 2025-2026



Conformément à la Constitution de la République du Burundi dans son article 168, alinéa 4, Très Honorable Gervais Ndirakobuca, Président du Sénat du Burundi, accompagné de ses deux Vice-présidents et sénateurs, a pris part aux travaux du Congrès du Parlement dans l'Hémicycle de l'Assemblée Nationale de Kigobe, pour suivre la présentation du rapport de mise en œuvre du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) du Gouvernement du premier semestre, exercice 2025-2026. Ce rapport a été présenté le lundi 20 avril 2026, par le Premier Ministre du Burundi, Monsieur Nestor Ntahontuye, devant le Parlement burundais réunis en Congrès.

Dans son exposé, il a fait savoir que le niveau atteint au premier semestre compte tenu des prévisions est en général satisfaisant. Ce rapport présenté montre un état des lieux sur les activités réalisées directement par les Ministères et à travers les communes, les sociétés à participation publique, les hôpitaux et les projets. Lors de sa présentation,

Monsieur Ntahontuye a indiqué que le Plan de Travail et Budget Annuel s'aligne dans la logique du Budget programme qui est un outil de gestion des finances publiques liant les ressources aux résultats attendus, au Plan nationale de développement du Burundi (PND), Burundi 2018-2027 révisé ainsi qu'à la Vision 2040-2060. Il convient de noter que pour ce PTBA, le Gouvernement a fait des progrès significatifs en intégrant dans le document les données des communes, des hôpitaux, des sociétés à participation publique (SPP) et celles des projets financés par les partenaires au développement, contrairement au PTBA des années antérieures où on ne considérait que des activités budgétaires. Au cours de cette session, les parlementaires ont formulé des recommandations au Gouvernement. Il s'agit entre autres de: suivre de près les gestionnaires des institutions qui font la sourde oreille dans la mise en œuvre de la philosophie du budget programme et prendre des mesures qui s'imposent pour pallier aux irrégularités constatées dans les données des communes, les hôpitaux et les sociétés à participation publique ; produire

une liste exhaustive des sociétés à participation publique qui sont fonctionnelles et celles qui sont en phase de liquidation afin d'identifier les sociétés à participation publique (SPP) ; respecter les clauses du contrat qui le

lie aux partenaires afin de relever la moyenne des réalisations, afin de pallier à l'accumulation des arriérés de la dette extérieure. **(Sénat du Burundi)**

Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine



Le 21 avril 2026, Bujumbura a servi de cadre à une session de renforcement des capacités des parties prenantes consacrée à l'élaboration du deuxième Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Organisée par l'Agence AUDA-NEPAD, cette activité se tient en collaboration avec les institutions nationales concernées.

Dans son discours d'ouverture, Son Excellence l'Ambassadeur Édouard Bizimana, Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et de la Coopération au développement, a souhaité la bienvenue aux participants. Il a souligné l'honneur pour le Burundi d'accueillir cette importante rencontre dans sa capitale, Bujumbura, qu'il a qualifiée de « cœur d'Afrique ». Il a également rappelé l'engagement du Burundi, durant sa présidence de l'Union africaine, à faire progresser les initiatives continentales, en particulier l'Agenda 2063.



Le Ministre a mis en évidence l'importance de cette session, qui intervient à un moment opportun. Selon lui, elle permettra non seulement d'améliorer la qualité des rapports liés à la mise en œuvre de l'Agenda 2063, mais aussi d'identifier les domaines prioritaires pour en assurer la réalisation effective. Évoquant les efforts nationaux, il a rappelé que le Burundi s'appuie sur le Plan national de développement révisé (PND 2027), qui oriente les actions vers des secteurs clés tels que l'agriculture, les ressources minières, les industries agroalimentaires et l'innovation technologique. Il a également mentionné la vision stratégique du pays, « Burundi, pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 », soutenue par des réformes déjà en cours.

Le Chef de la diplomatie burundaise a souligné que cette formation contribuera non seulement à la mise en œuvre de l'Agenda 2063, mais aussi à l'atteinte des objectifs de développement du Burundi.

Clôturant son discours, il a encouragé les participants à tirer pleinement profit de cette session, en partageant expériences et connaissances, afin de contribuer à la réalisation de l'aspiration commune du continent africain : « l'Afrique que nous voulons ». **(MAEIRCD)**

Validation nationale du rapport sur la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations : le Burundi réaffirme son engagement

Ce jeudi 23 avril 2026, Son Excellence l'Ambassadeur Edouard Bizimana, Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et de la Coopération au développement, a procédé à l'ou-

verture officielle de l'atelier national de validation du rapport sur la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.



Cet atelier constitue une étape importante dans le processus d'élaboration du rapport, notamment pour sa validation technique et institutionnelle, préalable à sa finalisation et à sa transmission aux instances internationales compétentes à New York, dans le cadre des mécanismes de suivi du Pacte mondial, en particulier lors de l'Assemblée générale.

Dans son discours, le Ministre Edouard Bizimana a rappelé que le Burundi a souscrit au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté en 2018, en tant que cadre de référence non contraignant, fondé sur les principes de souveraineté nationale, de coopération internationale et de respect des droits fondamentaux des migrants.

À ce titre, le pays s'est résolument engagé dans la mise en œuvre progressive des 23 objectifs du Pacte, notamment en matière de collecte et d'utilisation de données fiables sur la migration, de réduction des facteurs structurels de migration irrégulière, de facilitation des voies de migration régulière, de protection des droits des travailleurs migrants, ainsi que de prévention et de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants.

Le Ministre a également souligné que le rapport met en exergue les avancées significatives réalisées, notamment le renforcement du cadre juridique et institutionnel de la migration au Burundi, les efforts pour mieux encadrer la mobilité de la main-d'œuvre burundaise à l'étranger, ainsi que les initiatives vi-

sant à protéger et assister les migrants, en particulier les plus vulnérables. Il n'a pas manqué de relever les défis persistants, notamment en matière de migration irrégulière, de mobilisation des ressources et de coordination interinstitutionnelle.



Prenant la parole à son tour, la Cheffe de mission de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) au Burundi, Madame Emanuela Muscarà, a salué les efforts continus déployés par les autorités burundaises pour renforcer la gouvernance migratoire, structurer les mécanismes de coordination interinstitutionnelle et promouvoir une migration ordonnée, humaine et orientée vers le développement.

Elle a indiqué que cette validation témoigne de la volonté du Burundi de contribuer activement au dialogue international sur la mise en œuvre du Pacte mondial, en mettant en lumière des avancées concrètes dans le domaine de la gouvernance migratoire. Selon elle, ce processus offre également l'opportunité de consolider les acquis, de valoriser les progrès réalisés et d'identifier, avec lucidité et ambition, les priorités futures.

En conclusion, Madame Muscarà a rappelé que le Pacte mondial, négocié par les États membres, constitue un cadre de coopération non juridiquement contraignant. Il ne crée pas de nouveaux droits, mais réaffirme des engagements et des principes déjà existants en matière de protection des migrants. **(MAEIRCD)**

Célébration de l'Anniversaire de Sa Majesté le Roi Willem-Alexander

Ce mercredi 22 avril 2026, le Secrétaire Permanent en charge des Affaires de la Communauté Est Africaine (EAC) au Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement Monsieur Séverin MBARUBUKEYE

s'est joint à l'Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas au Burundi et aux peuples néerlandais vivants au Burundi aux cérémonies de la célébration de l'Anniversaire de Sa Majesté le Roi Willem-Alexander



Dans son allocution Monsieur Séverin MBARUBUKEYE a signalé que cette célébration est un moment privilégié pour rendre hommage à l'histoire, aux valeurs et aux réalisations du peuple néerlandais reconnu pour son esprit d'innovation, son attachement à la liberté ainsi que pour son engagement en faveur du développement durable.

Il a également signalé que le Gouvernement du Burundi apprécie le rôle que joue le Roi dans la stabilité de cette nation prospère et respectueuse du système qu'elle s'est choisie, de même que la relation harmonieuse entre le Roi et son peuple. Il lui souhaite une excellente santé et beaucoup de succès dans ses nobles tâches. Les relations entre le Burundi et le Royaume des Pays-Bas sont anciennes et ont été marquées par une coopération appréciable dans des domaines essentiels de la vie des nations dans secteurs clés comme la sécurité alimentaire, la santé reproductive, l'état de droit et l'entrepreneuriat des jeunes qui ont bénéficié d'un appui estimé à plus de 500 millions d'euros depuis 2004.

Le Secrétaire Permanent a terminé son allocution en exprimant la reconnaissance du Burundi pour les contri-

butions néerlandaises au développement durable. Il a également souligné l'importance de préserver et renforcer ce partenariat bilatéral dans un contexte international en évolution et que cette célébration du Roi Willem-Alexander résonne comme un symbole d'amitié durable entre deux nations appelées à renouveler leur coopération.

Dans son discours, Madame Lianne Houben, Ambassadeur des Pays-Bas au Burundi a, à son tour, rappelé que depuis plus de 60 ans, les Pays-Bas et le Burundi entretiennent des bonnes relations d'amitié et de coopération au développement. Les secteurs clés comme la sécurité alimentaire, la santé reproductive, l'état de droit et l'entrepreneuriat des jeunes ont bénéficié d'un appui estimé à



plus de 500 millions d'euros depuis 2004. Ces interventions ont permis d'améliorer les conditions de vie de centaines de milliers de Burundais. Quant à la question relative à la fermeture de l'Ambassade d'ici juillet 2027, Madame Lianne Houben a signalé décision difficile parce qu'elle est liée à des contraintes budgétaires globales. Néanmoins, l'Ambassadeur Lianne Houben a souligné la volonté de poursuivre les projets en cours jusqu'à leur aboutissement, et de garantir un transfert durable vers d'autres partenaires. (MAEIRCD)

Atelier sur l'évaluation de la mise en œuvre du Protocole portant création du Marché Commun de la Communauté Est -Africaine



Le lundi 20 avril 2026, Monsieur Adolphe BUKURU, l'Assistant du Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au

Développement, a procédé à l'ouverture de l'atelier sur l'évaluation de la mise en œuvre du protocole portant création du marché commun de la Communauté Est Africaine dans le but de la croissance et du développement économique du Burundi. Cet atelier, axé sur la promotion de la croissance et du développement économique du Burundi, se déroulera sur trois jours, du 20 au 22 avril 2026.

Dans son discours, Monsieur Adolphe BUKURU a signa-

lé que l'opérationnalisation du Protocole créant le Marché Commun de la Communauté Est Africaine marque une étape clé dans l'intégration régionale : libre circulation des marchandises, des personnes, de la main-d'œuvre, des services et des capitaux, ainsi que de droits d'établissement et de résidence.

Il a rappelé que l'objectif de l'atelier est de renforcer les connaissances sur le suivi et l'évaluation du Protocole, tout en sensibilisant les parties prenantes à l'importance de collecter des données fiables et détaillées sur sa mise en œuvre.

Le 2^{ème} jour de l'atelier est consacré aux échanges et travaux de groupe sur l'évaluation de la mise en œuvre du Protocole de création du Marché commun de la Communauté Est Africaine. Les Ministères et institutions sectorielles ont collecté les données liées aux Libertés afin de les transmettre au Ministère de coordination pour les intégrer dans la matrice.

Lors de la 3^{ème} journée de l'atelier, les participants ont enfin poursuivi les échanges et travaux en groupe sur l'évaluation de la mise en œuvre du Protocole de création du Marché commun de la Communauté Est Africaine. Les Points Focaux des Ministères et institutions sectorielles ont animé une séance de questions-réponses afin de consolider les



données à intégrer dans la matrice.

Les discussions ont permis d'explorer le contexte et les enjeux du mouvement des capitaux, d'approfondir le cadre conceptuel pour une meilleure compréhension des dynamiques régionales, et d'analyser le cadre juridique et institutionnel régissant la Libre Circulation des Capitaux au sein de l'EAC.

Enfin, les participants ont mis en lumière les avantages, défis et initiatives de réformes en cours, avant de présenter une synthèse des travaux en groupe. Cet échange riche et structuré contribue à renforcer l'intégration régionale et à soutenir la mise en œuvre effective du Protocole du Marché Commun de l'EAC. (MAEIRCD)

Visite de suivi-évaluation des projets appuyés par la Croix-Rouge



Du 20 au 24 avril 2026, le Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration Régionales et de la Coopération au Développement (MAEIRCD) à travers la Direction en charge des Organisations Internationales a mené une visite de suivi-évaluation des projets appuyés par la Croix-Rouge en province Butanyerera ainsi qu'à Bujumbura.

Dans le cadre de cette mission, une équipe du Ministère a échangé avec des Représentants de la Croix-Rouge dans les enceintes de cette Organisation à Kirundo (commune Kirundo), lors d'un briefing permettant de faire le point sur les actions déjà entreprises et sur les objectifs de l'évaluation. Cette étape a permis de mieux cadrer la suite des travaux sur le terrain et de s'assurer que les réalisations répondent aux besoins des communautés concernées.

Ensuite, conformément aux activités de suivi-évaluation, les deux équipes se sont rendues sur plusieurs sites, où des résultats concrets ont été observés. En zone Kiyonza (commune Kirundo), la Croix-Rouge a construit 300 maisons pour les rapatriés et a fourni des tôles pour 220 autres, suscitant l'admiration des bénéficiaires et de l'administration.

À Munyika (zone Rugombo), les volontaires préparent l'installation de tuyaux, illustrant une dynamique de mo-



bornes-fontaines installées améliorent significativement l'accès à l'eau potable, tandis qu'à l'ECOFO Mwungizi, la mise en place de 7 latrines écologiques offre désormais de meilleures conditions d'hygiène à plus de 300 élèves.

Enfin, la Croix-Rouge a accompagné la population par des formations sur l'entretien des latrines et la valorisation des déchets comme engrais, renforçant ainsi la durabilité et l'appropriation des réalisations par les communautés. **(MAEIRCD)**

bilisation communautaire. À Rusororo (zone Cibitoke), 8

Visite de courtoisie à la Délégation de l'Angola auprès de l'UNESCO



Le mardi 21 avril 2026, l'Ambassadeur du Burundi en France, Madame Spès-Caritas Njebarikanuye a rendu une visite de courtoisie à Son Excellence Madame Maria Candida Teixeira, Ambassadeur-Déléguée Permanente de l'Angola auprès de l'UNESCO et Présidente du

Sous-Groupes Afrique Centrale de l'UNESCO.

Leurs échanges ont porté principalement sur le fonctionnement de l'UNESCO en général et les conseils à suivre pour la promotion des valeurs culturelles burundaises non inscrites sur la liste du Patrimoine Mondial Immatériel de l'UNESCO. **(Ambassade du Burundi à Paris)**

Visite de courtoisie à l'Ambassade de la Fédération de Russie à Paris



Le mercredi 22 avril 2026, l'Ambassadeur du Burundi en France Madame Spès-Caritas Njebarikanuye, a effectué une visite de Courtoisie auprès de l'Ambassadeur de la Fédération de Russie à Paris Monsieur Alexey MESHKOV.

Ils ont échangé sur les questions d'intérêt commun et les opportunités d'investissement au Burundi par les entrepreneurs russes dans les domaines variés. **(Ambassade du Burundi à Paris)**

Validation de la stratégie nationale de l'intelligence artificielle



Le Ministère des Finances, du Budget et de l'Économie Numérique, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a ouvert le mardi 21 avril 2026, une session de validation de la stratégie nationale de l'intelligence artificielle (IA). La Secrétaire Permanente au Ministère en charge des finances, Madame Francine Inarukundo, a précisé l'objectif de cette session. Il s'agit d'harmoniser les visions, de valider les orientations stratégiques du pays en matière d'intelligence artificielle. Selon elle, cette stratégie doit améliorer la gouvernance. Elle doit aussi

renforcer la qualité des services publics. Elle vise également à stimuler la productivité. Madame Inarukundo a indiqué que l'intelligence artificielle peut soutenir l'emploi des jeunes et contribuer au développement durable. L'utilisation de l'intelligence artificielle doit rester éthique. Elle doit respecter la souveraineté des données.

Le Représentant a.i. du Programme des Nations Unies pour le Développement, Monsieur Jonas Mfouatie, a évoqué une étape importante. Selon lui, cette stratégie s'inscrit dans la transformation numérique du Burundi. L'intelligence artificielle peut améliorer les services publics, stimuler l'innovation et soutenir la croissance économique. Monsieur Mfouatie a toutefois évoqué des risques. Il s'agit notamment des biais, des atteintes à la vie privée et des inégalités liées à l'accès limité aux compétences et aux infrastructures. Les intervenants ont appelé à une approche inclusive. Ils ont insisté sur la participation des acteurs publics, privés et académiques. Le Programme des Nations Unies pour le Développement a réaffirmé son engagement. L'organisation entend accompagner le Burundi dans la mise en œuvre de cette stratégie. **(ABP)**

CIRGL : La Région des Grands Lacs resserre l'étau contre l'exploitation illégale des ressources naturelles



Le lundi 20 avril 2026, les membres du Comité Régional de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) appuyés par leurs partenaires dont l'Union européenne, ont réaffirmé leur détermination à transformer ces richesses en véritables leviers de paix et de développement durable. Ouvrant les travaux de la 32^{ème} réunion du Comité régional, qui durait trois jours, le Secrétaire Permanent au Ministère des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie,

du Commerce et du Tourisme, Monsieur Martin Ndayizeye, a souligné l'importance stratégique de cette rencontre dans le renforcement de la coopération régionale. Il a rappelé que les instruments fondateurs de la région des Grands Lacs, notamment la Déclaration de Dar es Salaam et le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, visent à faire des ressources naturelles un facteur de stabilité plutôt qu'une source de conflits. Selon lui, cette réunion constitue une étape clé pour évaluer les avancées enregistrées par les Etats membres, analyser la mise en œuvre des six outils régionaux de lutte contre l'exploitation illégale et envisager de nouvelles mesures, notamment dans la certification de l'or et la traçabilité des minerais.

Les échanges ont porté sur l'évaluation des feuilles de route nationales, l'analyse des rapports du secrétariat de la CIRGL ainsi que le renforcement des mécanismes d'audit et de suivi. L'objectif est clair, il s'agit d'améliorer la transparence dans les chaînes d'approvisionnement et consolider les systèmes de gouvernance

afin de lutter efficacement contre la fraude, la contrebande et l'exploitation illicite des ressources naturelles.

Dans cette dynamique, le Burundi réaffirme son engagement à promouvoir un secteur minier responsable, capable de générer des retombées économiques concrètes pour les populations. Intervenant à son tour, le Représentant de la Délégation de l'Union Européenne au Burundi, Monsieur Ivo Hoefkens, a salué les progrès enregistrés lors des précédentes rencontres de Nairobi et Kinshasa. Il a insisté sur la nécessité de traduire les engagements en actions concrètes sur le terrain, à tra-

vers la mise en œuvre effective des mécanismes de la CIRGL et le renforcement des systèmes de certification et de traçabilité. Partenaire de longue date, l'Union Européenne a réitéré son soutien technique et financier, notamment à travers des projets visant à améliorer la gouvernance minière, harmoniser les cadres juridiques et développer des bases de données régionales. Les Etats membres sont ainsi appelés à transformer les engagements en résultats tangibles, au bénéfice direct des populations, dans une région où la gestion responsable des ressources reste un enjeu majeur pour la paix et la prospérité. **(Le Renouveau)**

Mobilisation des autorités pour la collecte des données sur les ménages vulnérables



Le lundi 20 avril 2026, le Gouverneur de la province Butanyerera, Monsieur Victor Segasago, a réuni les administrateurs communaux, les Chefs de services communaux, les Chefs de zones, les leaders religieux ainsi que les autres intervenants dans le secteur de la santé, pour leur expliquer le processus de collecte des données de référence sur les ménages vulnérables pour la planification du développement. Ces réunions se sont tenues aux chefs-lieux des communes de Kayanza, Ngozi et Kirundo.

Dans son allocution, Monsieur Segasago a souligné que ces données de référence sont essentielles, car elles permettront d'identifier les personnes démunies dans la province, d'évaluer les progrès réalisés à commencer par l'éradication des habitations en matériaux précaires "nyakatsi".

Le Gouverneur de la province Butanyerera a planifié des actions du développement selon les besoins. Il a indiqué que « la vision d'un Burundi « pays émergent en 2040 et développé en 2060 », ne peut être atteinte si les populations vulnérables sont laissées en arrière ». Selon lui, ces données permettront aux autorités administratives de mieux orienter leurs actions en vue de réduire le nombre de ménages vulnérables, notamment à travers la lutte contre les habitations en paille. Parmi les indica-



teurs clés à considérer dans cette collecte figuraient notamment la protection et le bien-être de l'enfant, l'inclusion socioéconomique des personnes en âge actif, la couverture de la sécurité sociale, la couverture sanitaire universelle ainsi que la prise en charge des groupes vulnérables.

Le Gouverneur Segasago a ainsi appelé les responsables présents à assurer une collecte rigoureuse afin de disposer de données fiables servant de base à l'élaboration des programmes de développement. La réunion a également été une occasion de sensibiliser ces leaders à encourager la population à participer à la campagne de vaccination contre le cancer du col de l'utérus, destinée aux filles âgées de 9 à 14 ans.

Le médecin provincial de Butanyerera, Dr Guillaume Ntawukuriryayo, a indiqué que cette maladie figure parmi les principales causes de mortalité dans la province. À titre illustratif, il a précisé que plus de 80 femmes en sont décédées en 2025 à l'hôpital autonome de Ngozi. Il a en outre fait savoir que la province prévoit vacciner 197.112 enfants, soit environ 21 % des bénéficiaires attendus à l'échelle nationale, où plus d'un million d'enfants seront concernés par cette campagne. **(ABP)**

Annnonce de la campagne de vaccination contre le cancer du col de l'utérus



La campagne de vaccination contre le cancer du col de l'utérus est prévue à partir du 28 au 30 avril 2026 en province Burunga. Le médecin directeur de la province sanitaire de Burunga, Monsieur Jérôme Niyongabo, l'a annoncée le lundi 20 avril 2026, à Makamba lors de la mobilisation communautaire des administratifs, des représentants des partis politiques, des confessions religieuses et des organisations de la société civile.

Monsieur Niyongabo a indiqué que cette campagne de vaccination est organisée pour les filles ayant de 9 à 14 ans.

Le Gouverneur de la province Burunga, Monsieur Parfait Mboninyibuka a demandé aux participants de relayer l'information auprès de la population pour qu'aucune fille ayant l'âge de vaccination contre le cancer du col de l'utérus ne reste sans être vaccinée. Monsieur Mboninyibuka a encouragé les initiatives du gouvernement orientées vers l'amélioration de la santé de la population. Il a fait savoir que l'effectif attendu est de 194.262 filles dont 13.240 non scolarisées. Le vaccin contre le cancer du col de l'utérus a été introduite au Burundi dans la phase pilote dans les districts sanitaires de Rumonge et Ngozi en 2019. Le cancer du col de l'utérus est le 2^{ème} cancer le plus fréquent pour les femmes. (ABP)

Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement

Département de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi